

*COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi relatif au renouvellement des auditeurs de 2<sup>e</sup> classe au Conseil d'Etat (nommée le 1<sup>er</sup> mars 1880.)*

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : DUMESNIL.  
2<sup>e</sup> — LACAVE-LAPLAGNE.  
3<sup>e</sup> — MAZEAU.  
4<sup>e</sup> — HUMBERT.  
5<sup>e</sup> — LACOMME.  
6<sup>e</sup> — ROGER-MARVAISE.  
7<sup>e</sup> — LE ROYER.  
8<sup>e</sup> — GRANDPERRET.  
9<sup>e</sup> — RIBIÈRE.

1

Commission chargée d'examiner le projet de loi  
relatif au renouvellement des auditeurs de 2<sup>e</sup> classe  
au conseil d'état

Séance du 2 Mars 1880

M<sup>r</sup> Dumesnil Président d'âge M<sup>r</sup> Roger Marvaire secrétaire

Il est procédé à la réorganisation du bureau

M<sup>r</sup> Dumesnil est élu président

M<sup>r</sup> Roger Marvaire est élu secrétaire

Chaque membre de la commission est appelé à rendre compte  
de la discussion dans les bureaux

M<sup>r</sup> Dumesnil a été élu sans discussion dans le 1<sup>er</sup> bureau

Dans le quatrième bureau M<sup>r</sup> Humbert a été nommé

après une courte discussion. Il a fait remarquer

que le traitement accordé aux auditeurs de 2<sup>e</sup> classe

peuvent soulever une question constitutionnelle

mais il y a des précédents en faveur du projet

d'autant qu'il n'y a pas la ouverture de crédit

Il a fait remarquer en second lieu que le principe

de la loi pourrait être étendu aux auditeurs

de 2<sup>e</sup> classe de la cour des Comptes au point

de vue du traitement. Les auditeurs de la

cour des comptes ont des labours importants

et cependant ils ne sont pas appointés.

Il faudrait faire une mention à cet égard

dans le rapport

Dans le 5<sup>e</sup> bureau M<sup>r</sup> Lacourne a été nommé

après discussion il est partisan du projet

de la loi. Dès l'instant qu'il y a concours il

faudrait donner des appointements.

Dans le 6<sup>e</sup> bureau M<sup>r</sup> Roger Marvaire a été élu

après un exposé tendant à mettre en relief le

véritable caractère du projet de loi, qui est un

projet de loi transitoire tendant à obvier à un inconvénient

momentané, en remplaçant les vices faits dans l'auditorat

de 2<sup>e</sup> classe par la reorganisation du conseil d'état.





4  
étaient présents pendant tout le cours de la  
séance MM. Duméril, Le Royer, Humbert  
Pébère Laoune, Grandperrin et Roger Marvaux  
MM. Majeau et Lacaze Laplagne se sont  
fait excuser.

En Roger Marvaux

Duméril

Séance du 5 Mars 1880

Présidence de M. Duméril

Le rapport au procès-verbal de la dernière séance  
est lu et adopté.

M. Roger Marvaux a donné lecture du  
rapport dont les conclusions ont été  
adoptées.

La séance est levée

En Roger Marvaux

Duméril